

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 10 février 1853.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département de la Justice, pour 1854, s'élève à la somme de fr.	11,787,044 55
Le Budget de 1853 est de fr.	11,729,213 89
Différence en plus au Budget de 1854. fr.	57,830 66

La généralité des dépenses à charge du Département de la Justice sont en quelque sorte invariables et dérivent directement de la loi.

Si l'on compare les allocations demandées pour 1854 à celles qui ont été votées pour l'exercice 1853, on verra que la différence que l'on signale, se rapporte exclusivement au chapitre (IX) des *Établissements de bienfaisance*.

Jusqu'ici des allocations insuffisantes ont été demandées pour couvrir les dépenses résultant des secours que les communes accordent aux indigents étrangers ou dont le domicile de secours n'est pas connu. Pour ne pas devoir demander des crédits supplémentaires, le chiffre de l'allocation a été majoré de 50,000 francs, et porté à 140,000 francs, montant de la dépense pendant 1851.

Une augmentation permanente de 75,000 francs est aussi proposée pour subsidier les établissements de bienfaisance, afin de pouvoir, conformément à la loi du 18 juin 1850, améliorer les hospices et autres établissements consacrés aux aliénés. Au surplus, une partie de l'augmentation de dépense est balancée par la suppression, dans le même chapitre IX, d'un crédit extraordinaire de 50,000 francs, pour une infirmerie à Gheel, et par la réduction à concurrence de 30,000 francs, de l'allocation pour le patronage des condamnés libérés.

Quant aux différences très-légères qui se rencontrent entre quelques autres allocations, elles sont expliquées et justifiées dans le corps du Budget.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de *onze millions sept cent quatre-vingt-sept mille quarante-quatre francs cinquante-cinq centimes* (fr. 11,787,044 53 c^t), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

CH. FAIDER.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	245,550
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	180,550	»	
3	Matériel	25,000	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	»	
5	Frais de route et de séjour	6,000	»	
CHAPITRE II.				
<i>Ordre judiciaire.</i>				
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000	3,500	2,370,265
7	— Matériel	5,250	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel	406,600	48,000	
9	— Matériel	18,000	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,004,005	50,850	
11	Justices de paix et tribunaux de police	548,100	7,870	
CHAPITRE III.				
<i>Justice militaire.</i>				
12	COUR MILITAIRE. Personnel	16,070	4,255	55,874
13	— Matériel	2,000	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	20,810	212	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540	»	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de justice.</i>				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	570,000	»	600,215
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	9,800	20,415	
CHAPITRE V.				
<i>Palais de Justice.</i>				
18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	35,000	40,000	75,000
A REPORTER. . . . fr.		3,108,824	157,080	3,355,904

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- minentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	Report	fr	5,198,824	157,060	5,355 904
	CHAPITRE VI				
	<i>Publications officielles</i>				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré		116,000	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>		3,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions circulaires émises du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume		10,000	"	129,000
	CHAPITRE VII				
	<i>Pensions et secours</i>				
22	Pensions civiles		10,000	"	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse		12,000	"	25,000
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus		5,000	"	
	CHAPITRE VIII				
	<i>Cultes</i>				
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège		311,700	"	
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège		62,010	55	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8 462 fr pour revenus de cures		3,341	030	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo		304,000	26,000	4 226 140
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)		48,876	"	75
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses		9,021	"	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>)		8,600	"	
32	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues		900	"	
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses		24,000	"	
	A REPORTER	fr	7,552,904	183,080	7,736,044

POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,552,064 55	185,080 *	7,756,044 55
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
54	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	110,000 "	"	
55	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17. de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	160,000 °	"	625,000 *
56	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 °	"	
57	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 °	"	
58	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	190,000 °	"	
	CHAPITRE X. <i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
59	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus . . .	1,500,000 °	"	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 "	"	
41	Frais d'habillement des gardiens	20,000 "	"	
42	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 °	"	
45	Traitement des employés attachés au service domestique.	455,000 "	"	
44	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	10,000 *	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments, y compris 50,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Coutrai, 400,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers, et 20,000 francs pour commencer une nouvelle maison d'arrêt à Hasselt.	160,000 °	470,000 *	5,365,000 *
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	22,000 "	
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	6,000 °	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.	55,000 °	"	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	370,000 °	"	
50	Gratifications aux détenus	165,000 °	"	
51	Frais d'impression et de bureau	5,000 °	5,000 °	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000 °	"	
	A REPORTER. fr.	11,027,964 55	696,080 *	11,724,044 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,027,064 55	606,080 »	11,724,044 55
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
55	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	11,090,064 55	606,080 »	11,787,044 55

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 février 1853.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Justice,

CH. FAIDER.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(f)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1854.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	1	»	21,000	21,000
2	a.	71	»	176,400	189,550
	b.	16	»	13,150	
	a.			11,500	25,000 »
5	b.			6,500	
	c.			5,000	
4	»				
5	»				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		<i>Ordre judiciaire.</i>			
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		1	14,000	14,000	
		1	11,000	11,000	
		15	9,000	135,000	
		1	14,000	14,000	
		2	10,000	20,000	
		1	5,000	5,000	
		1	5,500	5,500	
6	»	6	750	4,500	220,500
		2	850	1,700	
		1	5,000	5,000	
		1	1,550	1,550	
		1	850	850	
		1	1,100	1,100	
		1	2,000	2,000	
		1	5,500	5,500	
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
189,550	»	189,550	189,550	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
245,550	»	245,550	245,550	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
496,600	48,000	544,600	552,600	»	(a) 8,000	a) Cette économie provient de la mise à la pension de deux conseillers en disponibilité.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
734,850	53,500	788,350	796,350	»	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	6,000 »	24,000	} 271,080
		Vice-présidents	5	5,000 »	25,000	
		Juges d'instruction	8	4,660 »	37,280	
		Juges	19	4,000 »	76,000	
		Procureurs du Roi	4	6,000 »	24,000	
		Substituts	9	4,000 »	36,000	
		Greffiers	4	2,200 »	8,800	
		Commis-greffiers	20	2,000 »	40,000	} a) 4,000
		Juge, à Anvers, dont le siège est supprimé par la loi du 15 juin 1849	1	4,000 »	4,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	7	5,250 »	36,750	} 288,260
		Vice-présidents	4	4,375 »	17,500	
		Juges d'instruction	7	4,080 »	28,560	
		Juges	22	3,500 »	77,000	
		Procureurs du Roi	7	5,250 »	36,750	
		Substituts	11	3,500 »	38,500	
		Greffiers	7	2,200 »	15,400	
		Commis-greffiers	21	1,800 »	37,800	} b) 22,750
		Vice-président à supprimer au tribunal de Tongres	1	4,375 »	4,375	
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	875 »	875	
		Places de juge supprimées aux tribunaux de Bruges, Mons et Namur	3	5,500 »	10,500	
		Traitement de disponibilité à 1 un juge d'Arlon et à 2 juges de Tongres	3	2,333 $\frac{1}{3}$	7,000	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroi, Courtray, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	c.	Présidents	8	4,650 »	37,200	
		Vice-président	1	3,875 »	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610 »	28,880	
		Juges	18	3,100 »	55,800	
		Procureurs du Roi	8	4,650 »	37,200	
		Substituts	9	3,100 »	27,900	
		Greffiers	8	2,200 »	17,600	
		Commis-greffiers	17	1,600 »	27,200	} c) 400
		Supplément à 1 juge du tribunal de Charleroi, venu d'Arlon	1	400 »	400	
		A REPORTER.			fr.	822,145

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
734,850	53,500	788,350	796,350	»	8,000	
734,850	53,500	788,350	796,350	»	8,000	<i>a, b et c) Les charges temporaires portées aux litt. a, b, c, résultent de la loi du 15 juin 1849, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.</i>

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				REPORT. fr.	
				REPORT. fr.	822,145
				4 ^{me} CLASSE. — <i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>	
				Présidents	7 4,200 29,400
				Juges d'instruction	7 3,260 22,820
				Juges	10 2,800 28,000
				Procureurs du Roi	7 4,200 29,400
				Substituts	7 2,800 19,600
				Greffiers.	7 2,200 15,400
				Commis-greffiers	10 1,600 16,000
10 (suite.)	d.			Juge du tribunal de Neufchâteau dont le siège est sup- primé	1 2,800 2,800
				Traitement d'attente d'un commis-greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1 900 900
				Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	» » 36,000 36,000
				Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtray, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	15 960 12,480 12,480
				JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.	
				Juges de paix	203 1,800 365,400
				Greffiers	203 900 182,700
				Traitements d'attente à un juge des parties cédées en 1839.	1 640 640
11	»			Traitement d'un juge de paix de Thourout, dont les fonctions ont été supprimées par la loi du 31 décem- bre 1851	1 1,800 1,800
				Supplément à un juge du tribunal d'Arlon, passé à la justice de paix de Fauvillers avec son traitement d'ac- tivité, conformément à la loi du 15 juin 1849.	1 1,700 1,700
				Supplément à un juge de Tongres passé à Liège.	1 1,700 1,700
				Greffiers de simple police à Liège et à Tirlemont.	2 950 2,050
					1,080
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
734,850	35,500	788,350	796,350	»	8,000	
1,004,095	30,850	1,034,945	1,043,744	»	(b) 8,799	a) Paiement à faire en conformité des lois des 3 et 6 juin 1839, portant suppression et ré- duction du personnel de quelques tribunaux. b) Cette diminution provient de la réduction des charges temporaires mentionnées au litt. a.
548,400	7,870	556,270	554,940	(c) 1,030	»	c) Cette augmentation provient du supplément de 1,700 francs, dont jouit le juge de paix d'un des cantons de Liège, venant du tribunal de Tongres, déduction faite d'un traitement de greffier de police supprimé par suite du décès du titulaire.
2,287,045	92,220	2,379,265	2,395,034	1,030	16,799	
DIMINUTION. fr.				13,769		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. PAR AN.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
<i>Justice militaire.</i>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
			Charge				
			ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.			
12	a.	Auditeur général	4	7,000	7,000	»	16,070
		Substitut de l'auditeur général.	1	5,000	5,000	»	
		Commis de l'auditeur général	1	1,500	1,500	»	
		Huissier-audencier	1	300	300	»	
		Messagers	2	750	1,500	»	
		Concierge	1	770	770	»	
<i>Traitements d'attente.</i>							
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233	4,233
<i>Matériel.</i>							
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
<i>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</i>							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	4,200	16,800	»	30,031
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	5,600	10,800	»	
		Prévôts militaires	7	317	2,219	»	
15	»	Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	212	»	212	3,540
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
<i>FRAIS DE JUSTICE.</i>							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			550,000	»	
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique.			20,000	»	
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
16,070	4,233	20,303	20,303 34	»	» 34	
2,000	»	2,000	2,000 »	»	»	
29,819	212	30,031	30,031 »	»	»	
3,540	»	3,540	3,540 »	»	»	
51,429	4,445	55,874	55,874 34	»	» 34	
Diminution. fr.				» 34		
570,000	»	570,000	570,000 »	»	»	
9,800	20,415	30,215	32,615 »	»	(a 2,400 »	a) Cette réduction a lieu par suite du décès de l'exécuteur des arrêts criminels dans le Hainaut, dont la place est supprimée.
579,800	20,415	600,215	602,615 »	»	2,400 »	
Diminution. fr.				2,400 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et des tribunaux et facultés de droit des universités du royaume
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.
22	»	Pensions civiles
23	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
24	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII. CULTES.
		CULTE CATHOLIQUE.
25	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
26	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
27	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenu de cures
28	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo
		À REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
116,000	»	116,000	116,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
10,000	»	10,000	9,000	(a 1,000	»	
129,000	»	129,000	128,000	1,000	»	
AUGMENTATION. fr.				1,000		
10,000	»	b) 10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
311,700	»	311,700	311,700	»	»	
62,010	»	62,010 55	62,010 55	»	»	
3,341,030 55	»	3,341,030	3,341,050	»	»	
304,000	26,000	420,000	420,000	»	»	
4,108,740 55	26,000	4,134,740 55	4,134,740 55	»	»	

a) Cette augmentation est indispensable, la commission royale de publication des anciennes lois ayant dû ralentir ses travaux en 1852, à défaut d'un crédit suffisant.

b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui annexé au Budget de 1853, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les premiers termes des pensions, cédus avant l'inscription de la pension au Département des Finances, ce qui, souvent, ne peut avoir lieu que 6 à 8 mois après la sortie de fonctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		CULTE PROTESTANT ET ANGLICAN.
29	»	Traitement des pasteurs et employés.
30	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
		CULTE ISRAÉLITE.
31	»	Traitement des ministres et employés
32	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
		PENSIONS ET SECOURS POUR LES DIVERS CULTES.
33	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets. Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse. La somme de 24,000 francs comprend, approximativement, celle de 1° 6,000 francs pour <i>payement des termes échus avant la délivrance des brevets.</i> 2° 18,000 francs pour <i>secours.</i> Ensemble. . fr. 24,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.
34	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.
35	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
36	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
37	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
38	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,108,740 55	26,000 »	4,134,740 55	4,154,740 55	•	•	
48,876 •	•	48,876 •	48,876 •	•	•	
9,024 •	•	9,024 •	9,024 •	•	•	
8,600 »	•	(a) 8,600 »	8,600 »	•	•	a) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante : Au grand rabbin fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central 300 » Anvers 500 » Gand 400 » Liège 400 » Arlon 400 » Pour dépenses imprévues 600 » au lieu de 2,100 francs, qui, depuis quelques années, ne sont plus nécessaires. Ensemble fr. 9,500 »
900 »	•	900 »	900 »	•	•	
24,000 •	•	(b) 24,000 •	24,000 •	•	•	
4,200,140 55	26,000 »	4,226,140 55	4,220,140 55	•	•	
DIFFÉRENCE fr.						
110,000	»	110,000	60,000	(c) 50,000	»	c) La dépense s'est élevée, en 1850, à 110,000 francs. Le Ministre examinera s'il n'y a pas lieu de reviser certaines dispositions de la loi sur le domicile de secours.
160,000	»	160,000	135,000	(d) 25,000	»	d) Il est indispensable de rétablir le chiffre qui existait avant 1848, si l'on veut, conformément à la nouvelle loi sur le régime des aliénés, améliorer les établissements pour insensés qui laissent tant à désirer.
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
20,000	»	20,000	50,000	»	(e) 30,000	e) Il y a lieu d'espérer que la dépense pour le patronage des condamnés pourra être réduite à 20,000 francs.
190,000	»	190,000	175,000	(f) 15,000	»	f) Cette augmentation de dépense résultera de l'occupation de l'école des filles : au surplus, il y aura augmentation correspondante de recettes. Voir Annexe n° 3.
625,000	»	625,000	565,000	90,000	50,000	
AUGMENTATION fr.				60,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
39	»	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.
40	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
41	»	Frais d'habillement des gardiens
42	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements
45	»	Traitement des employés attachés au service domestique
44	»	Frais d'impression et de bureau
45	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 50,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 400,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers et 20,000 francs pour commencer une nouvelle maison d'arrêt à Hasselt.
46	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
47	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
48	»	Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
49	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
50	»	Gratifications aux détenus
51	»	Frais d'impression et de bureau
52	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
53	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
54	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,300,000	»	1,300,000	1,300,000	»	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
433,000	»	433,000	433,000	«	»	
10,000	10,000	20,000	10,000	a) 10,000	»	a) Cette somme est destinée à couvrir le prix de l'adjudication d'une fourniture d'imprimés nécessaires au service de trois années.
160,000	b) 470,000	630,000	630,000	»	»	b) La somme de 160,000 francs est destinée aux dépenses ordinaires d'entretien et d'amélioration. — Celle de 470,000 francs recevra la destination indiquée au libellé de l'art. 54.
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
2,023,000	508,000	2,533,000	2,523,000	10,000	»	
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
163,000	»	163,000	163,000	»	»	
3,000	3,000	10,000	c) 5,000	c) 3,000	»	c) Cette somme est destinée à couvrir le prix de l'adjudication d'une fourniture d'imprimés nécessaires pour trois années.
83,000	»	83,000	83,000	»	»	
823,000	5,000	d) 830,000	823,000	5,000	»	d) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1849, Annexes nos 4 et 5.
2,850,000	513,000	3,363,000	3,348,000	15,000	»	
AUGMENTATION. fr.				15,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	8	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	16	Justice militaire
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice
V.	18	Palais de justice
VI.	<i>Ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes
IX.	20	Établissements de bienfaisance.
X.	22	Prisons.
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale
XII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAUX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
245,550 "	"	245,550 "	245,550 "	"	"	
2,287,045 "	92,220 "	2,379,265 "	2,595,034 "	"	15,769 "	
51,420 "	4,445 "	55,874 "	55,874 34	"	" 54	
579,800 "	20,415 "	600,215 "	602,615 "	"	2,400 "	
55,000 "	40,000 "	75,000 "	75,000 "	"	"	
120,000 "	"	120,000 "	128,000 "	1,000 "	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
4,200,140 55	26,000 "	4,226,140 55	4,226,140 55	"	"	
625,000 "	"	625,000 "	565,000 "	60,000 "	"	
2,850,000 "	515,000 "	3,365,000 "	5,548,000 "	15,000 "	"	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
11,090,964 55	696,080 "	11,787,044 55	11,729,213 80	76,000 "	18,169 34	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				57,850 66		

(26)

(27)

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1854.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordés à des magistrats, fonctionnaires et employés ressortissant

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Van Laecke, J.-L.-O.	12 janvier 1801	Gardien de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Bruges.	10 janvier 1852
2	Bochem, P.-F.	26 juillet 1774	Conseiller de la Cour d'Appel de Liège.	7 juin 1852.
5	Verhulst, J.	9 mars 1805	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges.	10 avril 1852
4	Renson, C.-L.	24 janvier 1776.	Juge de paix du canton de Florennes.	17 mai 1852.
5	Boel, F.-J.	24 septembre 1774.	Greffier de la justice de paix du canton de Hamme.	15 mai 1852.
6	Gerard, F.-L.	5 septembre 1774.	Juge de paix du canton de Neufchâteau.	12 septembre 1851.
7	Tixhon, J.-G.-N.	25 décembre 1770	Greffier de la justice de paix du canton de Stavelot.	20 avril 1852
8	Bachelot, J.-M.	10 décembre 1772	Régisseur de la maison de sûreté à Liège.	14 mai 1852.
9	Hanger, P.-J.	25 novembre 1796	Greffier du tribunal de commerce à St-Nicolas.	1 août 1852.
10	Mottet, J.-F.	27 avril 1779	Greffier de la justice de paix du canton de Wavre.	12 octobre 1852.
11	Bourdcau, P.-J.	27 juillet 1787	Greffier de la justice de paix du canton de Frasnes.	14 avril 1852
12	Haenen, B.-N.-G.	28 janvier 1775.	Conseiller à la Cour d'Appel de Liège.	50 juin 1852.
15	Vincent, G.	28 avril 1800	Directeur de la prison de Mons.	31 décembre 1850

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	21	5	925 °	302 °	
Âge avancé	35	9	6,000 °	3,500 °	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	21	4	1,075 °	352 °	
Âge avancé	32	1	1,050 °	960 °	
Id.	51	7	1,350 °	900 °	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	20	8	2,400 °	763 °	
Âge avancé	51	2	1,100 °	753 °	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Liège.	28	10	1,050 °	465 °	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Liège.	21	9	1,660 °	555 °	
Âge avancé	30	9	1,800 °	756 °	
Id.	51	9	1,250 °	610 °	
Id.	41	°	6,000 °	3,784 °	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Mons.	19	1	2,050 °	601 °	
TOTAL des douze pensions. fr.				14,081 °	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1852.	144 pensions montant à fr.	130,724 °
Inscrites en 1852.	13 pensions montant à fr.	14,081 °
Éteintes en 1852.	23 °	17,235 °
Diminution.	10 °	3,154 °
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1853.	134 °	127,570 °

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Lenaerts, P.-J.	26 mars 1790	Desservant à Beltincourt	20 décembre 1851
2	Wilmots, H.	29 mars 1794	Id. à Wihogne-Paisve	28 août 1849
3	Van Raemdenck, J.	12 mai 1799	Id. à Mariakerke	18 février 1851
4	Hoffmann, F.	27 mars 1790	Id. à Alle	17 novembre 1851
5	Baudhuin, H.-J.	19 mars 1775	Id. à Harlae	25 septembre 1851
6	Lefebure, J.-J.-E.	14 avril 1777	Id. à St-Michel	6 décembre 1851
7	Stichelbaut, L.-F.-X.	5 décembre 1786	Id. à Beflaere	10 janvier 1852
8	Schellens, M.-H.	11 février 1802	Id. à Borgt-Lombeek	2 août 1851
9	Garitte, A.	3 mai 1805	Id. à Fobleng	28 septembre 1850
10	Kemp, J.-N.	29 décembre 1801	Id. à Sampout	23 septembre 1851
11	Van Hove, J.-J.	30 décembre 1807	Id. à St-Pierre-Capelle	24 septembre 1851
12	Cordemans, F.-J.	14 mars 1804	Id. à Blanden	18 mars 1851
15	Crois, P.	27 novembre 1809	Id. à Bierghes	2 décembre 1851
14	Fagnaut, E.-J.	14 octobre 1801	Id. à Érezée	6 mars 1852
15	Algoet, L.	9 décembre 1791	Id. à Caster	2 janvier 1852
16	Meurisse, J.-C.	13 mai 1793	Id. à Tollie	30 avril 1850
17	Duyck, P.	2 novembre 1795	Id. à Paulaethem	14 juillet 1851
18	Nihoul, J.-J.	14 juin 1774	Id. à Grez	15 mars 1852
19	Pirkam, J.	16 septembre 1766	Id. à Boussu	25 mai 1852
20	Coene, L.	5 décembre 1790	Id. à Crombeke	1 septembre 1851
21	Vanden Busche, E.-J.	14 décembre 1778	Id. à Beveren	20 septembre 1852
22	Vercruyase, J.	14 février 1775	Id. à Benterghem	24 septembre 1852
23	Robbe, J.-B.	6 décembre 1780	Curé à Bellegem	24 septembre 1852
24	Tassin, P.	11 décembre 1797	Desservant à Sclayn	1 août 1852
25	Bonnaert, E.-F.-C.	7 janvier 1807	Vicaire à Jabbeke	16 mars 1850
26	Dewcerdt, J.-B.-C.	15 février 1777	Desservant à Merxem	25 septembre 1852
27	Merckelbach, J.-G.	12 septembre 1797	Id. à Montzen	26 décembre 1851

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale de Liège.	35	0	787 50	675 "	
Infirmités constatées par la même commission.	52	1	787 50	579 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre orientale.	26	1	787 50	490 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Namur.	54	6	787 50	643 "	
Infirmités constatées par la même commission.	51	4	787 50	560 "	
Âge avancé	46	2	787 50	787 "	
Id.	40	"	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	25	5	787 50	494 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	20	0	787 50	462 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	18	0	758 75	434 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	20	"	500 "	201 "	
Infirmités constatées par la même commission.	16	5	787 50	435 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	15	5	787 50	420 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	22	11	787 50	478 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	52	7	787 50	592 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	55	"	787 50	605 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre orientale.	27	10	787 50	510 "	
Âge avancé	40	10	787 50	787 "	
Id.	48	5	907 52	907 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	50	5	787 50	680 "	
Âge avancé	45	2	787 50	787 "	
Id.	44	1	787 50	787 "	
Id.	40	2	1,505 "	1,505 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Namur.	28	7	787 50	515 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	14	4	500 "	268 "	
Âge avancé	40	2	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Liège.	30	4	787 50	555 "	
Total des vingt-sept pensions. fr.				16,775 "	
Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1852. 193 pensions montant à fr. 109,547 "					
Inscrits en 1852. 27 pensions montant à fr. 16,775 "					
Éteintes en 1852. 27 " " " " " 15,988 "					
AUGMENTATION. 785 " " " " " 785 "					
RESTE à servir au 1 ^{er} janvier 1853. 195 " " " " " 110,352 "					

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUISSELEDE.

BUDGET DE 1854.

A. DÉPENSES.

1. <i>Personnel</i> . Traitements, salaires, gratifications, émoluments et ménage des employés. fr.	41,475	»
2. <i>Entretien des colons</i> . (Nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage); 820 colons, 520 garçons et 300 filles, en moyenne : 299,330 journées à 30 centimes.	89,790	»
3. <i>Matériel</i> . Bureaux, infirmerie, exercice du culte, école, bibliothèque, ateliers, bâtiments, mobilier, frais de route des membres du comité, etc., dépenses calculées en moyenne à 10 centimes par jour.	29,930	»
4. <i>Fonds roulant</i> pour l'exploitation agricole et l'achat des matières premières pour les ateliers	25,000	»
5. Dépenses extraordinaires et imprévues	3,805	»
TOTAL fr.	190,000	»

B. RECETTES.

1. Remboursement, par l'administration des prisons, des frais d'entretien de 275 enfants acquittés du chef de vagabondage et de mendicité, mais retenus pour être élevés jusqu'à un âge déterminé : 100,375 journées à 60 centimes	60,225	»
2. Remboursement, par l'administration des prisons, de 150 trousseaux, à 32 francs.	4,800	»
3. Remboursement, par les communes du domicile de secours, des frais d'entretien de 545 enfants indigents, admis à la suite de condamnations ou d'autorisations : 198,925 journées à 38 centimes	75,592	»
4. Produit de la ferme et des ateliers : recettes diverses	49,385	»
TOTAL. fr.	190,000	»

BALANCE. {	DÉPENSES fr.	190,000	»
	RECETTES	190,000	»

Les dépenses des écoles de réforme sont évaluées au Budget de 1853 à 175,000 francs; l'augmentation de 15,000 francs au projet de Budget pour 1854 résulte de l'augmentation prévue du nombre de colons. Ce nombre est de 670 pour la première année et de 820 pour la deuxième; différence 150.

L'évaluation des recettes correspond à celle des dépenses. Il s'ensuit que la somme de 190,000 francs n'est portée au Budget qu'à titre d'avance. Le montant des recettes doit figurer au Budget des Voies et Moyens pour 1854.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

DÉPENSES FAITES POUR L'ENTRETIEN DES DÉTENUS

DANS LES MAISONS CENTRALES.

EXERCICE 1851.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	927 50	•
2	Objets d'habillement pour détenus valides	52,084 51	50,218 78
3	— de couchage pour les mêmes	32,121 57	27,580 03
4	— d'habillement et de couchage pour malades	13,823 88	14,201 20
5	— — — pour employés	2,111 55	1,550 85
6	Article d'alimentation et de consommation	20,706 50	11,471 16
7	Médicaments	2,802 21	1,547 22
8	Imprimés et articles de bureau	844 47	758 00
9	Mobilier	75,137 16	93,805 82
10	Articles divers	670 67	2,125 78
11	Frais d'entretien, d'habillement, de coucher et de nourriture	201,435 51	137,041 97
12	Gratifications aux détenus attachés au service intérieur	4,855 58	5,005 06
13	Frais d'habillement et de coucher des employés	4,027 54	1,506 58
14	— de voyage des commissions et des employés	85 "	2,887 21
15	Traitement des employés attachés au service intérieur	60,040 "	48,486 08
16	Frais d'impression et articles de bureau	1,906 50	1,125 15
17	Constructions nouvelles, réparations aux bâtiments	6,924 45	7,840 35
18	Entretien du mobilier et achat de meubles	6,458 75	3,072 17

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
"	"	54 75	"	962 05			
57,955 54	34,858 16	19,527 25	15,708 77	191,110 01			
37,002 07	50,157 97	5,002 75	11,089 75	140,954 12			
18,785 23	9,865 18	4,967 77	4,152 77	65,794 12			
817 72	1,550 95	772 65	1,195 27	7,616 05			
15,011 59	8,568 01	5,456 12	5,684 59	62,957 66			921,851 58
5,580 65	1,140 04	"	450 64	11,120 74			
"	1 54	406 09	299 55	2,200 62			
67,550 84	46,800 15	52,044 71	96,509 65	452,096 51			
1,480 02	2,569 82	49 08	42 55	6,957 22			
271,708 94	148,272 57	79,878 54	48,011 88	"	887,267 21		
8,956 86	4,625 57	1,605 08	"	"	25,024 55		
5,001 75	897 80	404 80	59 55	"	9,987 95		
1,532 90	1,114 50	22 "	264 70	"	5,704 51		
54,401 74	56,299 64	50,009 98	29,509 64	"	250,347 08		1,258,581 80
5,571 06	1,809 27	1,295 54	793 19	"	10,289 51		
12,571 86	18,607 50	4,551 01	2,546 54	"	52,821 51		
5,975 88	515 75	940 60	1,976 57	"	16,959 70		
							2,180,215 18
				BALANCE.			16,182 40
				TOTAL.			2,196,395 58

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE FONDS.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Habillement des détenus valides	17,000 80	9,401 08
2	Coucher — —	7,552 61	4,024 68
3	Habillement et coucher des malades.	427 02	1,047 51
4	Alimentation des détenus valides.	114,070 24	65,004 75
5	— — malades	11,070 65	9,096 61
6	Lessivage.	5,202 65	2,561 57
7	Chauffage.	1,805 22	1,446 25
8	Éclairage.	4,171 17	4,673 65
9	Propreté	5,210 45	5,540 74
10	Médicaments.	2,555 16	2,172 12
11	Instruction	906 02	1,250 97
12	Culte	555 35	440 05
15	Entretien du mobilier	1,715 44	2,116 74
14	— des bâtiments	0,478 00	7,804 72
15	Frais de bureaux	905 85	1,085 28
16	— de gestion	65,050 87	55,040 71
17	Fournitures d'objets mobiliers aux prisons.	"	98 70
18	— — d'alimentation	20,071 19	11,114 20
19	— — d'habillement et de coucher	"	"
20	— de médicaments à la garnison.	"	"
21	— d'objets d'habillement et de coucher pour employés	"	26 19
22	Objets vendus à la cantine	12,432 91	9,525 97
23	Fournitures diverses au service des travaux	985 85	59 05
24	Ventes d'objets mis au rebut	84 50	"
25	— de résidus	367 22	155 14
26	— des vidanges.	2,000 0	"
27	— d'objets provenant de l'exploitation agricole	"	"
28	Bénéfice réalisé sur les objets vendus à la cantine	3,350 05	650 50
29	Retenues relatives à l'habillement des gardiens	225 0	91 50
30	— — des détenus.	281 70	148 40
31	Recettes accidentelles	464 68	48 86
32	Retenues restant à opérer.	702 50	"
35	Objets d'habillement pour détenus valides.	32,615 05	35,825 99
	A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinquans.	Des DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
25,211 88	0,245 85	0,290 70	8,072 19	70,180 50			
11,602 54	5,507 25	1,240 10	2,155 87	20,602 00			
2,145 08	1,768 10	707 76	710 53	6,805 80			
144,587 72	87,242 20	50,110 02	28,650 44	480,212 56			
9,646 04	8,604 46	6,452 75	1,136 71	45,005 20			
5,476 17	2,476 01	1,655 58	1,085 85	14,408 71			
1,825 05	2,128 04	2,640 65	1,270 01	11,119 .			
6,775 07	4,425 51	5,740 05	1,582 59	25,375 54			
5,540 75	5,508 00	1,554 97	508 81	17,449 81			1,072,890 68
4,485 55	1,255 11	657 50	585 58	11,710 80			
1,544 90	1,080 45	215 77	527 00	5,575 10			
555 75	445 04	406 21	242 18	2,420 56			
2,386 04	840 45	644 71	2,106 47	9,807 85			
12,758 82	18,665 94	4,522 21	2,511 19	52,550 87			
1,940 35	1,215 18	920 86	200 82	6,370 52			
58,702 42	38,852 20	20,855 48	21,850 52	265,550 09			
.	98 70		
8,165 00	.	5,144 67	.	.	51,495 75		
570 24	570 24		
100 08	405 60	.	.	.	505 68		
.	.	.	158 06	.	164 25		
25,569 05	11,471 56	.	.	.	56,997 20		
6,586 86	6,588 55	.	254 65	.	14,052 90		
2,840 60	2,950 90		147,255 88
498 99	758 70	522 45	40 .	.	2,122 50		
4,051	6,051 .		
752 16	752 16		
2,256 47	507 75	.	.	.	6,834 75		
.	28 60	.	.	.	545 19		
779 98	25 85	245 12	.	.	1,477 14		
.	505 27	1,860 64	.	.	2,877 45		
.	22 15	27 61	.	.	.	752 06	
74,166 44	45,586 21	14,621 56	16,855 51	.	.	219,646 76	
						220,598 82	1,220,146 56

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
	REPORT. fr.		
54	Objets de coucher	20,408 03	55,175 00
55	— d'habillement et de coucher pour détenus malades	9,360 15	15,328 99
56	— — — pour employés.	1,340 85	1,554 18
57	Articles d'alimentation et de consommation	25,015 78	18,212 05
58	Médicaments.	1,050 70	758 87
59	Imprimés et articles de bureau	1,080 45	759 19
40	Mobilier	85,453 37	96,147 56
41	Articles divers	626 52	2,104 46
	TOTAL.		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

COMpte GÉNÉRAL des travaux exécutés

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S ^t -BERNARD. — Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	212,020 52	127,014 87	847,055 42
2	Matériaux de construction	15,255 75	15,748 19	15,718 75
3	Objets divers	11,872 35	565 90	19,052 75
4	— fabriqués	160,957 56	65,120 66	604,159 99
5	— confectionnés	35,383 54	18,411 51	90,615 85
6	Mobilier, outils et ustensiles	54,651 05	55,081 12	91,407 84
7	Matières premières, ingrédients, etc.	210,915 55	118,230 77	135,896 32
8	Matériaux de construction	20,746 77	8,115 95	16,556 69
9	Frais de blanchiment et de calandrage	6,957 80	5,546 55	6 20
10	Frais d'impression et de bureau	1,506 62	1,529 60	2,224 11
11	Objets divers	5,157 22	5,051 10	23,767 63
12	— mobiliers, outils et ustensiles	•	226 47	1,674 09
13	Dépenses diverses	•	575 62	40,126 11
14	Gratifications payées aux détenus employés aux travaux	25,107 59	18,171 59	45,551 25
15	Traitement et tantièmes des employés.	•	•	•

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

dans les prisons pendant l'exercice 1854.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.	
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.		
4,203 85	13,450 24	8,280 57	2,901 *	1,217,804 27			2,565,567 57	
4,558 50	"	728 80	"	47,070 05				
1,756 43	"	5 40	18 35	55,271 34				
3,556 52	"	170 09	"	895,944 42				
5,927 52	4,014 51	204 08	"	162,544 01				
12,056 64	3,520 75	7,260 87	1,006 05	207,772 00				
55,870 91	10,287 01	16,988 44	4,545 20	"	357,741 58			
0,817 58	"	2,845 64	"	"	57,858 05			
"	"	"	"	"	10,290 55			
1,199 92	604 48	150 *	18 47	"	7,015 20	"		718,840 44
3,560 42	126 50	548 20	79 00	"	58,090 77			
237 22	707 50	252 40	11 46	"	3,089 25			
4,054 97	"	"	"	"	41,756 70			
19,576 83	7,670 07	"	1,061 78	"	"	"	117,158 80	
"	"	"	"	"	"	"	76,517 15	
BALANCE.							32,545 85	
TOTAL.							5,508,407 88	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^r -BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
1	Fournitures diverses aux prisons, entretien des détenus	61,526 62	15,848 69	46,475 41
2	— d'objets d'habillement et de couchage pour employés	1,270 98	776 08	1,791 16
3	— d'articles de bureau au service intérieur.	110 98	297 06	82 07
4	Travaux de construction, de réparation, etc., aux bâtiments.	8,455 00	7,377 77	10,710 61
5	Fournitures et travaux de réparations au mobilier	2,709 68	5,560 61	2,489 42
6	— diverses, concernant le transport des détenus.	10 16	•	41 24
7	— faites au service des travaux des autres prisons	8,644 67	9,009 51	107,518 20
8	— — au Département de la Justice.	•	95 12	•
9	— diverses pour compte des employés	•	127 09	124 05
10	Retenues diverses	•	416 95	•
11	Fournitures faites aux détenus présents et libérés.	•	•	504 80
12	— — à des établissements de bienfaisance.	14,811 58	476 90	1,527 48
13	Réparations faites pour la garnison.	•	•	17 52
14	Fournitures d'effets et habillement, etc., au Département de la Guerre	148,450 95	117,065 68	50,704 52
15	Façon d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée.	•	•	•
16	Fournitures d'effets d'habillement pour la gendarmerie.	5,565 41	4,866 56	264 60
17	— de toile au Département des Finances	•	•	4,787 04
18	— diverses à la Marine.	1,510 •	•	•
19	— de toiles pour l'exportation, à la commission d'Anvers	•	•	588,564 68
20	Remboursement des frais de tissage de toile pour l'exportation	•	579 90	•
21	Fournitures diverses à des administrations communales, etc.	1,342 05	144 48	•
22	— de fils de lin au service des travaux des autres prisons	•	•	•
23	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers	2,767 97	909 72	•
24	Fournitures diverses et journées de détenus employés par divers entrepreneurs	445 11	685 00	•
25	Confections et réparations diverses pour compte d'employés	164 59	294 94	552 14
26	Fournitures d'effets d'habillement aux détenus présents et libérés.	1,586 50	1,406 60	5,804 15
27	Masses de réserve des détenus décédés, non réclamées	4,565 68	•	556 47
28	Recettes accidentelles	98 94	•	•
29	Vente de déchets et d'objets mis au rebut	481 •	1,157 42	1,854 68
30	Retenues diverses	804 01	2,817 05	1,604 28
31	Échantillons fournis à des étrangers.	52 64	•	15 55
	A REPORTER.			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S'-BERNARD. — Correctionnels.
	REPORT.			
52	Matières premières, ingrédients, etc.	270,489 30	155,595 15	528,585 17
33	Matériaux de construction.	10,982 21	9,074 52	14,265 90
54	Objets divers.	9,728 88	2,468 35	16,529 77
35	— fabriqués.	151,802 61	45,054 51	611,936 17
56	— confectionnés	24,734 51	19,580 12	69,015 48
57	Mobilier, outils et ustensiles	54,460 25	58,564 27	94,770 37
	TOTAL.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1854.

AVOIR (SUITE.)

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
							1,292,100 82
7,840 45	15,935 29	10,496 70	340 56	"	"	987,087 38	
4,086 58	"	1,318 48	"	"	"	40,327 58	
2,624 05	"	7 55	"	"	"	31,559 70	
5,345 94	"	158 40	"	"	"	812,275 72	2.216,507 06
8,566 57	5,024 78	527 59	"	"	"	128,548 85	
15,332 05	5,264 91	7,421 67	1,093 21	"	"	216,907 65	
							5,508,407 88